

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Juillet (19/07/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 juillet, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoints**,
Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. MOTHE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,
M. Gérard CHOUKOU (représenté par Mme STOCCO), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. le Maire), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers municipaux**.

Madame Martine DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

05 – 19 Juillet 2012

**INTEGRATION D'UN CHEMIN PRIVE DANS LE DOMAINE COMMUNAL
(LOTISSEMENT « LES GRAINS DORES »)**

Rapporteur : Madame Cavalié

Considérant l'intérêt, pour la Commune, de prendre en charge ce chemin privé desservant le lotissement « Les Grains Dorés », dans le cadre d'une extension future de l'urbanisation de ce quartier, conformément au schéma d'aménagement du PLU,

Considérant que l'actuel propriétaire doit, au préalable, terminer les travaux de voirie (y compris réseaux et revêtements définitifs),

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'intégration du chemin privé dans le domaine communal
APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune de Moissac
et l'actuel propriétaire Monsieur PALANQUE Henri
AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

Pour copie conforme
Moissac le 20 juillet 2012
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



PRISE EN CHARGE D'UN CHEMIN PRIVE PAR LA COMMUNE
LOTISSEMENT « LES GRAINS DORES »

Entre les soussignés :

Monsieur Jean-Paul NUNZI, Maire de Moissac, agissant au nom et pour le compte de ladite Commune en vertu de la délibération n° du Conseil Municipal en date du

d'une part

Et

Monsieur PALANQUE Henri demeurant 1 793 Route de Détours - 82200 MOISSAC
Propriétaire des parcelles de terrain cadastrées EH n^{os} 139, 140, 189, 190, 191, 192, 193, 232, 234, 236, 237, 331, 334, 339, 341 sises Delbrel - Saint Laurent Nord et Route de Détours - 82200 MOISSAC,

d'autre part

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Monsieur PALANQUE Henri s'engage, par la présente, à céder gratuitement à la Commune de Moissac la surface de terrain d'emprise de la voie desservant le lotissement « Les Grains Dorés », une fois les travaux de voirie terminés (y compris réseaux et revêtement définitif).

Article 2 : Monsieur PALANQUE Henri s'engage à fournir à la Commune les plans de recollement des réseaux réalisés conformément au cahier des charges techniques de la Mairie.

Article 3 : En contrepartie, la Commune s'engage à :

- Intégrer cette voie à la voirie communale,
- L'entretenir,
- Y apporter d'éventuels aménagements, tels que l'éclairage public quand il sera mis dans le quartier.

Article 4 : Les frais relatifs à cette cession seront pris en charge par la Commune

Article 5 : Si toutes les conditions prévues aux articles précédents sont remplies, la Commune s'engage à classer ce chemin dans la voirie communale sous réserve des enquêtes administratives favorables.

Fait à Moissac, le

Le Propriétaire

Le Maire,

M. PALANQUE Henri

Jean-Paul NUNZI